

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 21 juillet 2015 – Salle du Conseil Municipal au Thillot**

L'an deux mille quinze, le vingt et un juillet, à dix heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle du Conseil Municipal au Thillot sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M et Mme Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : M et Mme Jean François VIRY, Savine CUENOT

Commune du Thillot : MM et Mme Michel PETITJEAN, Pierre ROMARY, Marie Claude DUBOIS

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Stéphane TRAMZAL, Jean Marc TISSERANT, Sylvie HERVE, Brigitte FOPPA

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Rupt sur Moselle :

M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé pouvoir à M Stéphane TRAMZAL

Commune de Le Thillot :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Michel PETITJEAN

Mme Liliane JACQUOT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Michel MOUROT, excusé pouvoir à M Pierre ROMARY

Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie HERVE

SECRETAIRES ADJOINTS : Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers, remercie Mme Marie Claude DUBOIS, Adjointe au Thillot, d'accueillir le conseil communautaire et lui donne la parole.

Mme Marie Claude DUBOIS souhaite la bienvenue aux conseillers, rappelle le caractère exceptionnel de ce conseil et souhaite que la séance soit fructueuse.

La convocation a été adressée le 10 juillet 2015 avec l'ordre du jour suivant :

**VALIDATION COMPTES RENDUS CONSEILS COMMUNAUTAIRES
24 FEVRIER 2015, 14 AVRIL 2015 et 23 JUIN 2015.**

MARCHES PUBLICS, délibération / décision relative aux MAPA (1-1-1-4)

- N° 01 Attribution marché BOM

INTERCOMMUNALITE, autres (5-7)

- N° 02 Convention gravats

DECISIONS BUDGETAIRES, Autres documents budgétaires (7-1-2)

- N° 03 Décision modificative budgétaire n°01 – Budget principal
- N° 04 Décision modificative budgétaire n°02 – Budget annexe déchets

EMPRUNTS, délibération en la matière (7-3-1)

- N° 05 Emprunts BOM et PAV

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'assemblée que les points n°03 et 04 sont ajournés. Ces décisions modificatives sont reportées à la séance du 22 septembre prochain. Les éléments budgétaires n'ont pas été vérifiés par les services de la CC et les services de la trésorerie.

VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES COMMUNAUTAIRES DU 24 février 2015, 14 avril 2015 et 23 juin 2015.

Les comptes rendus des séances du 24 février 2015, 14 avril 2015 et 23 juin 2015 sont annexés à la convocation.

CR du 24/02/2015 : pas de remarque, adopté à l'unanimité

CR du 14/04/2015 : pas de remarque, adopté à l'unanimité

CR du 23/06/2015 : une demande est parvenue à la CC, p. 9 : le paragraphe est modifié comme suit (rouge) :

Le Thillot : M Michel MOUROT informe que ce point a été débattu en réunion de bureau. L'ensemble des membres de son conseil municipal sont d'accord pour le mode de répartition libre à hauteur de 100 % de l'écart entre 2014 et 2015.

M Alain VINEL fait remarquer que l'avis de la Commune de Rupt sur Moselle ne figure pas sur ce compte-rendu.

M le président communique l'avis de la commune de Rupt et informe l'assemblée qu'il sera mentionné sur le compte-rendu du 23 juin dernier.

N'ayant plus de remarque, sous réserve que les deux demandes précédentes y soient inscrites, le CR du 23.06.2015 est adopté à l'unanimité.

N°01 - ATTRIBUTION MARCHÉ BOM

Information

La CC a relancé une consultation en mai, le précédent marché ayant été déclaré sans suite. La date limite de remise des offres était fixée au 23 juin dernier.

Après analyse des offres, les élus référents ont proposé de retenir l'offre de MAN/FAUN pour un montant de 111 000 € HT.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer pour l'attribution du marché.

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce point fait partie du caractère exceptionnel de ce conseil. En effet, la CC avait déjà lancé une 1^{ère} consultation déclarée infructueuse faute de décision. Une 2^{ème} consultation a été faite dernièrement, n'ayant pas la délégation de signature nécessaire pour l'attribution de ce marché. Le conseil communautaire doit se prononcer.

Parole à M Etienne COLIN qui communique l'analyse des offres. Il rappelle que cet achat avait été validé en conseil communautaire et en réunion de bureau. Il précise que des essais ont été réalisés par les équipes techniques de la collectivité.

M François CUNAT demande le délai de livraison.

Monsieur le Président répond que cette BOM sera livrée d'ici 6 à 8 mois. Il donne la parole à M Jean Marc TISSERANT qui a assisté aux différents essais.

M Jean Marc TISSERANT informe que la proposition retenue est la meilleure configuration pour la collecte. L'autre offre était plus chère, l'équipement moins fini et moins pratique pour les ripeurs.

M le Président informe l'assemblée qu'il possède le pouvoir le M Jean Claude VALDENAIRE qui a signalé vouloir voter contre cet achat.

En effet, comme annoncé lors d'un précédent conseil communautaire, il aurait préféré pour limiter la collecte des écarts, que d'autres points d'apports volontaires soient implantés dans les communes. *Il estime que les contribuables paient deux fois les emballages : 1^{ère} fois lors de l'achat des produits et 2^{ème} fois lors de l'élimination.*

Monsieur le Président rappelle que les communes de Bussang et Saint Maurice sur Moselle vont bientôt être équipées de PAV semi-enterrés. A l'issue du bilan, si ces réalisations sont concluantes, la Collectivité engagera ces mêmes investissements sur le territoire. Toutefois, il précise que cela représentera des années de réalisation.

M Thierry RIGOLLET demande le montant du budget prévisionnel de cet investissement.

Monsieur le Président répond que l'enveloppe prévisionnelle 2015 pour le matériel de transport est de 140 000 €. Il rappelle que la collectivité ne pouvait engager cet investissement sans avoir de réponse du Conseil Départemental sur sa demande de subvention.

Il informe l'assemblée que la notification de subvention est arrivée à la CC en date du 09 juillet dernier. Le montant de la subvention s'élève à 23 266 €.

Le projet de délibération est présenté par M Etienne COLIN.

Délibération

DEL. 01/2015 – ATTRIBUTION MARCHÉ BENNE à ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCBHV a lancé une consultation relative à l'acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères ;

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée**,

Il porte à la connaissance du Conseil Communautaire le nombre d'offres reçues et rappelle les critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de consultation publié le 18 mai 2015 sur le site de l'Association des Maires des Vosges,

Il présente au conseil communautaire le rapport d'analyse des offres ;

Il rappelle que ce marché n'entre pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°02/2013 du 21 janvier 2013, dans la mesure où le montant total du marché est supérieur à 90 000 €,

C'est donc au conseil communautaire qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires du marché et sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à la majorité ;**

01 CONTRE, 24 POUR

DECIDE par application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation de retenir les prestataires suivants :

- FAUN / benne 52 000 € HT
- MAN / chassis 59 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que le marché pourra être signé par Monsieur le Président.

N°02 – CONVENTION DECHETS INERTES – GRAVATS

Information

Les gravats sont gérés de manière artisanale depuis toujours. Le stockage utilisé actuellement est au Thillot. Certains riverains se plaignent à juste titre des nuisances occasionnées (circulation des poids lourds, poussière, dégradation de chemins privés...)

L'idéal serait que la CCBHV ouvre et exploite une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sur un terrain dont il serait propriétaire.

Dans l'attente de l'étude de faisabilité d'un tel projet (en cours), la Commune de Ferdrupt propose de conventionner avec la CCBHV pour mettre à disposition un stockage temporaire d'une durée de 12 mois.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette convention. Le projet est annexé à la présente.

M Etienne COLIN rappelle les conditions de cette convention et présente le projet de délibération

M Dominique PEDUZZI demande si un état des lieux a été réalisé.

M Etienne COLIN répond par la négative et informe que des photos du site ont été prises avant la possession des lieux. Il indique qu'un procès-verbal sera réalisé prochainement entre les deux parties.

Monsieur le Président remercie la Commune de Ferdrupt d'avoir accepté le dépôt de ces déchets inertes.

Délibération

DEL. N°02/2015 CONVENTION STOCKAGE DECHETS INERTES

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) a la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que celle relative à la gestion de stockage des déchets inertes.

Considérant les conditions actuelles de traitement des déchets inertes collectés par les déchèteries de Fresse sur Moselle et de Rupt sur Moselle ;

Considérant la nécessité de mettre en place un stockage provisoire ;

Vu l'article R541-8 du Code de l'environnement portant définition d'un déchet inerte ;

Vu l'article R541-30-1 du Code de l'environnement définissant une installation de stockage de déchets inertes ;

Vu les articles R541-65 à 75 et R541-80 à 82 du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation d'exploiter une ISDI ;

Vu la délibération n°54/2015 du 29 juin 2015 du conseil municipal de Ferdrupt portant sur l'acceptation de stockage des déchets inertes par la CCBHV ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** ;

APPROUVE les termes de la convention de stockage de déchets inertes par la CCBHV sur la Commune de Ferdrupt ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec la Commune de Ferdrupt ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

N°05 –EMPRUNTS

Information

Des souscriptions d'emprunts devront être faites prochainement pour l'acquisition des BOM et des PAV. Il est proposé au conseil communautaire de prendre une délibération pour autoriser Monsieur le Président à souscrire ces emprunts.

M Jean François VIRY rappelle que ces souscriptions concernent l'acquisition d'une BOM et des PAV semi-enterrés. Le coût global de l'emprunt est estimé à 150 000 € HT, 180 000 € TTC.

Mme Pascale SPINNHIRNY demande si l'enveloppe budgétaire prévisionnelle des PAV était prévue pour deux implantations.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Mme Savine CUENOT signale que la commune du Ménil rencontre aussi de gros problèmes au niveau des PAV. L'incivilité ne cesse de s'accroître.

M Jean François VIRY répond que ce problème est récurrent sur la Commune du Ménil mais également sur l'ensemble du territoire. La collectivité retrouve des déchets imputrescibles dans les PAV.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au dernier contrôle, la collectivité a reçu des refus d'acceptation. A ce jour, 36 % des déchets, sont des déchets non acceptés. Cela engendre un impact financier non négligeable (baisse des subventions.....).

M Alain VINEL indique que la collectivité avait, avant les vacances, réalisé des efforts sur les PAV. Ceux-ci étaient très visibles (propreté...). Depuis l'arrivée des touristes, c'est de nouveau difficile de les gérer.

Il souhaiterait revenir sur le test des PAV. En marge des installations, il demande que la collectivité réalise un cahier des charges (qui fait quoi, qui paie quoi.....).

Monsieur le Président prend note de cette demande. Un cahier des charges sera soumis aux membres du bureau.

Au vu des débats concernant le service déchets, les PAV..... Monsieur le Président annonce à l'assemblée que des décisions devront être prises en réunion de commission déchets et en bureau.

Le projet de délibération est présenté par M Jean François VIRY

Délibération

DEL. N°03/2015 EMPRUNTS

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que par ses projets d'acquisition de points d'apports volontaires semi-enterrés (PAV) et d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM). Le crédit total de ces deux projets s'élèverait à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 180 000 € TTC ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissements ;

Considérant que c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle soit déléguée au Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

PRECISE que les différentes offres seront étudiées en réunion de bureau ;

DECIDE

- D'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 180 000 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de prêts ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIT que Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Communautaire seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Echo des Ballons : la distribution du bulletin n°06 est en cours. Quelques exemplaires sont remis aux Maires pour l'accueil des Mairies.

Programme Habiter Mieux : quelques exemplaires du questionnaire sont remis aux Maires pour l'accueil des Mairies. En cas de demandes, celles-ci peuvent être transmises directement à l'ANAH ou à la communauté de communes.

Restes à recouvrer redevance OM : un état par commune est distribué à chaque Maire.

Piscines :

M Alain VINEL informe l'assemblée de l'incident survenu à la piscine de Saint Maurice sur Moselle, le 10 juillet dernier. Une enquête administrative a été diligentée le 13/07/15. La collectivité et les employés communautaires sont hors de cause. Il félicite le travail du personnel administratif, technique et piscine.

De plus, il informe que suite au contrôle des équipements ludiques de la piscine de Saint Maurice sur Moselle en date du 1^{er} juillet dernier, le portique non conforme a été enlevé.

Pas d'autre question ou information.

Fin de la séance à 19 h 45

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



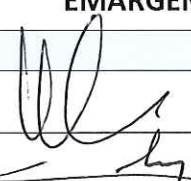





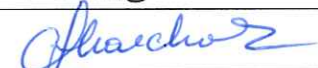





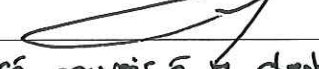


la secrétaire de séance,

Sylvie HERVE

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Mardi 21 JUILLET 2015 – salle du Conseil – Mairie Le Thillot

ETAT DE PRESENCES

NOMS – PRENOMS	COMMUNES	EMARGEMENTS
Délégués Titulaires		
Monsieur Claude BABEL	Fresse sur Moselle	
Monsieur Etienne COLIN	Fedrupt	
Monsieur Eric COLLE	Le Thillot	Excusé, pouvoir à Michel Petitjean -
Madame Savine CUENOT	Le Ménil	
Monsieur François CUNAT	Ramonchamp	
Monsieur André DEMANGE	Ramonchamp	
Madame Marie-Claude DUBOIS	Le Thillot	
Madame Brigitte FOPPA	Rupt sur Moselle	
Madame Sylvie HERVE	Rupt sur Moselle	
Madame Liliane JACQUOT	Le Thillot	Excusée, pouvoir à Mme Dubois
Madame Brigitte JEANPIERRE	Le Thillot	Absente
Madame Odile MARCHAL	Ramonchamp	
Monsieur Michel MOUROT	Le Thillot	Excusé, pouvoir à Mr Pierre Romary
Monsieur Dominique PEDUZZI	Fresse sur Moselle	
Monsieur Michel PETITJEAN	Le Thillot	
Monsieur Thierry RIGOLLET	Saint Maurice sur Moselle	
Monsieur Pierre ROMARY	Le Thillot	
Madame Danièle SCHMERBER	Saint Maurice sur Moselle	
Madame Pascale SPINNHIRNY	Bussang	
Madame Carine THAUVIN	Fresse sur Moselle	
Monsieur Jean Marc TISSERANT	Rupt sur Moselle	
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Rupt sur Moselle	
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE	Rupt sur Moselle	Excusé, pouvoir à Mr Stéphane TRAMZAL
Monsieur Didier VINCENT	Rupt sur Moselle	Excusé, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Monsieur Alain VINEL	Bussang	
Monsieur Jean François VIRY	Le Ménil	
Délégué Suppléant		
Monsieur Antoine BENZADA	Ferdrupt	

Secrétaire de Séance : *Mme Sylvie HERVE*